

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 29 (1944)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Impression :

Tél. 2.83.90

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

La banque en Suisse en 1943

Les bilans des différents établissements bancaires fournissent toujours une documentation précieuse sur l'état de l'armature financière, de l'économie nationale ainsi que sur les conjonctures générales du marché monétaire et des capitaux.

C'est ainsi que le bureau des statistiques de la Banque nationale suisse dépouille chaque année les bilans de l'ensemble des établissements financiers qui, conformément à la loi sur les banques, doivent rendre publics leurs comptes annuels. Le résultat de ce travail de statistique est ensuite publié dans l'*Annuaire de la banque en Suisse* (Das schweiz. Bankwesen im Jahre 1943 — Orell-Füssli Zurich).

La statistique englobe 1137 établissements (avec 3400 sièges, succursales, agences et comptoirs, etc.), répartis dans cinq groupes, selon leur caractère économique :

27 banques cantonales

7 grandes banques

222 banques locales, moyennes et petites

115 Caisses d'épargne

766 Caisses Raiffeisen.

A part les Caisses Raiffeisen qui accusent une augmentation de 23 unités, la composition des différents groupes est restée à peu près inchangée.

L'année 1943 est caractérisée par un afflux considérable de dépôts auprès de tous les groupements. Cet afflux est dû d'une part à une forte liquidité du marché de l'argent et d'autre part à une sensible recrudescence de l'esprit d'épargne : il se chiffre par 642 millions d'augmentation, portant la somme globale des bilans à 19,3 milliards de francs, niveau qui n'avait plus été atteint depuis 1932. Alors que l'exercice 1939 accusait un recul de 576 millions, les quatre an-

nées suivantes de guerre ont amené un élargissement total des bilans de 1620 millions de francs. Comme en 1942, tous les groupes participent à la progression. Si l'augmentation absolue a été la plus importante auprès des grandes banques (257 millions), le record en pour cent est une fois de plus détenu par les Caisses Raiffeisen avec 60 millions, soit 12% (ensemble des banques suisses: 3,73 %).

On constate une nette augmentation des dépôts à vue ou à court terme, et cela au détriment des dépôts à échéance fixe plus ou moins lointaine. Il est manifeste que les déposants n'entendent se lier que pour une durée aussi courte que possible dans l'espoir d'obtenir, par la suite, un meilleur rendement.

A la fin de 1943, la somme des bilans se décomposait comme suit :

Banques cantonales	8272 millions de f.
Grandes banques	4989 »
Banques locales, moyennes et petites	3808 »
Caisses d'épargne	1661 »
Caisses Raiffeisen	661 »

L'augmentation provient en majeure partie des dépôts du public (618 millions) tandis que les fonds propres sont restés stables, exception faite des réserves qui ont grossi de 16 millions. Cette forte augmentation des dépôts est l'expression de l'extrême liquidité actuelle du marché de l'argent dont les causes sont diverses : dépenses faites par la Confédération pour la défense et l'approvisionnement du pays, rentrées d'or et de devises comme contre-valeur des exportations, liquidation des stocks, amélioration indéniable de la situation économique de l'agriculture, de l'industrie et d'une partie de l'artisanat.

Du bond réalisé, l'épargne s'attribue la part du lion avec 400 millions de francs. Ce chapitre a maintenant dépassé 6 milliards. L'augmentation moyenne a été de 7,19 %, soit :

Caisses d'épargne	5,12 %
Banques cantonales	6,37 %
Etablissements de crédit foncier	8,22 %
Caisses Raiffeisen	16,22 %

Non seulement le capital, mais aussi le nombre des livrets d'épargne a crû, et cela de 132.979 unités pour atteindre le total de 4.176.456. L'avoir moyen par carnet se monte à 1439 francs (1387 en 1942). 93 % des livrets accusent un solde inférieur à 5000 francs et représentent le 57 % du capital total.

Le taux moyen a été de 2,57 % contre 2,61 % l'année précédente. Le 2 ¼ % a été bonifié au 39 % des dépôts d'épargne, le 2 ½ % au 41 % et moins de 2 ½ % au 14 %.

Le second poste du passif est constitué par les obligations de caisse dont le total se monte à Fr. 4372 millions, ce qui représente le 26 % du bilan. Bien que quelques banques aient cherché à augmenter encore ce chapitre, les obligations de caisse sont en diminution de 86 millions sur l'exercice précédent. Si le public n'a généralement pas montré un grand intérêt pour cette sorte de placements, le fait s'explique dans une large mesure par le faible écart qui existe entre le rendement des dépôts d'épargne et celui des obligations. Le taux accuse une stabilité remarquable : 2,96 % auprès des banques cantonales prédominantes, 2,93 auprès des grandes banques.

De même, la demande de prêts aux Centrales de lettres de gage a été faible. Les engagements ont reculé de 735 à 731 millions. Durant l'exercice 1943, les deux Centrales de lettres de gage n'ont émis que trois emprunts d'un montant nominal de 63 millions, dont 5 millions seulement ont été constitués par de l'argent frais, le solde provenant de conversions d'anciens emprunts.

Le total des trois principales catégories de dépôts du public (Caisse d'épar-

gne, obligations, comptes de dépôts) se chiffre par 10.571 millions de francs. Classés par canton, ils se répartissent comme suit : Zurich 9 %, Berne 17,38 %, St-Gall 9 %, Argovie 7,65 %, Vaud 6,68 %, Bâle-Ville 5,47 %.

Parmi les actifs, la première place revient aux *placements hypothécaires* d'un montant de 9019 millions (46,63 %) ; ce chiffre est de 76 millions supérieur à celui de l'année précédente. Si l'on tient compte des hypothèques indirectes (nantissements), on arrive à 10,3 milliards contre 10,1 avant la guerre. La diminution de 30 millions enregistrée par les banques cantonales se trouve plus que compensée par l'augmentation de 106 millions auprès des autres établissements. Les banques cantonales n'en viennent cependant pas moins au premier rang avec 55,32 %, tandis que le reste se répartit de la manière suivante : 23,42 % aux banques locales, moyennes et petites, 12,49 % aux Caisses d'épargne, 4,50 % aux grandes banques et 3,82 % aux Caisses Raiffeisen. Le taux moyen a été de 3,79 % (3,81 % en 1942). A fin 1943, 7,7 milliards de francs de prêts hypothécaires (85,35 %) bénéficiaient du taux de 3 %.

Comme d'habitude, la marge des taux d'intérêt a été calculée entre le rendement des prêts hypothécaires d'une part, et le taux bonifié aux capitaux ayant servi au financement de ces opérations d'autre part. Nous obtenons ainsi pour les années 1941-43 le tableau suivant :

	1941	1942 en %	1943
Epargne et comptes			
de dépôts	2,69	2,57	2,54
Obligations	3,44	3,37	3,27
Lettres de gage	3,73	3,67	3,61
Moyenne	3,06	2,96	2,87
Hypothèques, en moyenne	3,91	3,81	3,79
Marge des taux	0,85	0,85	0,92
Frais d'administration	0,55	0,57	0,58
Bénéfice net	0,30	0,28	0,34

Depuis leur introduction, il y a 12 ans, les lettres de gage se sont avérées être l'argent le plus cher affecté au financement du crédit hypothécaire. Les espérances nées à l'époque de cette innovation se sont ainsi révélées illusoire. Une nouvelle baisse du taux hypothécaire actuellement très avantageux ne pourrait intervenir qu'au prix d'un nouveau fléchissement de celui de l'épargne ; or, la stabilisation des taux en vigueur est dans l'intérêt de chacun en particulier comme dans celui de l'économie générale.

L'amélioration de la situation économique du pays se reflète dans le service des intérêts : sur un capital de 9665

millions d'hypothèques, les intérêts de 385 millions de francs seulement étaient encore impayés à la fin de l'exercice ; les retards ont été moins conséquents en Suisse orientale et du Nord qu'en Suisse centrale et romande. Comparativement à l'exercice 1940, ils ont diminué de près de la moitié.

Les possibilités de placement des abondants capitaux nouveaux étant fort restreintes, les banques se sont rabattues sur les *fonds publics*. Ce portefeuille, en augmentation de plus d'un milliard (585 millions en 1942), se montait à la fin de l'année à 2997 millions de francs ; en pour cent, il représente maintenant le 15 % des actifs, contre 9 % en 1942. Les encaisses ont également atteint un niveau-record de 1081 millions de francs. Ces deux postes constituent ensemble une excellente réserve de liquidité. Selon la loi fédérale sur les banques, celle-ci devrait être de 1826 millions ; en réalité les actifs facilement réalisables se montaient à 5384 millions de francs.

Le *chiffre d'affaires* de 117 milliards est resté approximativement le même que celui de l'année précédente.

L'excédent brut du *compte de profits et pertes* se monte à Fr. 293,3 millions (1 million de plus qu'en 1942) ; il provient pour le 41 % des recettes d'intérêt. Les indemnités aux organes de banque et au personnel ont absorbé 116 millions, soit le 40 % du bénéfice brut. 9,3 millions ont été distribués à des institutions de prévoyance et de bienfaisance, tandis que 25,6 millions ont été payés pour frais de bureau et un montant égal pour les impôts. Au total, les frais d'administration se sont montés à 176,3 millions, ce qui représente les 3/5 du bénéfice brut ou le 0,91 % de la somme du bilan. Cette proportion est de 1,80 % pour les grandes banques, 0,85 % pour les banques locales, moyennes et petites, 0,54 % pour les Caisses d'épargne, 0,52 % pour les banques cantonales et enfin 0,38 % pour les *Caisses Raiffeisen*. Les pertes et amortissements figurent par 25,9 millions de francs. Le bénéfice net restant a été de 91,3 millions. De cette somme, 71 millions ont été répartis et 15,8 millions versés aux réserves. L'intérêt moyen du capital ayant droit à la répartition du bénéfice a été de 4,73 %. Le dividende moyen est de 4,21 % pour les banques par actions, de 3,57 % pour les institutions coopératives. La bonification des banques officielles à l'Etat se monte à 30,5 millions, soit 5,79 % du capital de dotation. Les *réserves* figurent au bilan de 1943 par 669 millions de francs.

Comme conclusion, on peut déduire de ce résumé de la statistique que les banques suisses se trouvent en excellente posture : elles disposent d'une forte capacité de paiement qui leur permettra de faire face aux nombreuses demandes de crédit qui ne manqueront pas de se présenter sitôt la guerre terminée.

La bourgeoisie et notre mutualité

Depuis quelques décades, différents partis se disputent la Bourgeoisie et cherchent à l'attirer dans leurs rangs. Nos mutualités de crédit ont intérêt à connaître la Bourgeoisie qui peut devenir un soutien de leur administration et peut contribuer au relèvement matériel et moral des travailleurs !

Si on demandait à brûle-pourpoint une définition exacte de la bourgeoisie on embarrasserait fort et ceux qui font profession de l'attaquer et ceux qui en défendent la cause. L'un dira : « C'est un riche » ; l'autre : « C'est un homme instruit », ou encore : « C'est un Monsieur qui ne fait rien et vit de ses rentes aux dépens du pauvre peuple ». Et tous se trompent. En effet, rien n'échappe autant à une définition hâtive que le milieu bourgeois. Faut-il le caractériser par la fortune, la profession, la culture, la manière de vivre ? Faut-il classer les gens bon gré mal gré dans la bourgeoisie dès l'instant où ils portent un chapeau au lieu d'une casquette, mangent sur une nappe, reçoivent les visites dans un salon enrichi d'un piano et d'un appareil de radio ? Personne ne saurait le dire.

Cette impossibilité de définition qui semble dénoter un manque d'homogénéité nuit à la bourgeoisie. Elle fait figure de parent pauvre en face de la classe ouvrière et de la classe paysanne, nettement caractérisées par leurs occupations et dont les membres doivent s'entendre sur un même programme de revendications et sur la défense d'intérêts communs. — Doit-elle simplement se borner à grouper pêle-mêle « les restes » de ces deux classes ? Doit-elle se contenter à n'être qu'un amalgame bariolé d'industriels, de fonctionnaires, de juristes, d'hommes de loi ou de finance, de rentiers, de retraités, isolés les uns des autres par de mesquines jalousies ? S'il en était ainsi, elle ne mériterait que de disparaître, dévorée peu à peu par les classes organisées et conscientes d'elles-mêmes. C'est bien d'ailleurs le rêve des chefs du prolétariat qui misent avec quel bonheur sur cette faiblesse apparente pour attirer dans

leurs rangs ce qu'ils appellent avec ironie « la petite bourgeoisie ».

Mais rien n'assure qu'ils y réussissent. Il faut se garder, en effet, de voir dans la bourgeoisie une « classe, comme les autres » et de vouloir lui inculquer un *esprit de classe*, avec tout ce que ce mot comporte d'opposition irréductible entre chacun des groupes de la société. On parle plus souvent du « milieu bourgeois » que de la « classe bourgeoise » et cette distinction correspond à une réalité. Le lien qui unit entre eux les membres de la bourgeoisie peut paraître à première vue plus lâche et moins facile à mettre en vedette que la solidarité exclusive des intérêts matériels qui groupe les membres du prolétariat. Il n'en existe pas moins. Plus caché, il n'en est que plus vigoureux. L'influence du milieu, parce qu'elle est plus ancienne et plus complète, marque, croyons-nous, plus profondément les hommes que la nécessité de leurs intérêts de classe.

Reste à analyser cette influence.

L'esprit bourgeois repose avant tout sur un certain sens de l'indépendance fondé lui-même sur la sécurité personnelle. Le bourgeois a besoin pour vivre d'une situation assise. Il aime et désire la liberté, et non l'anarchie, et ne la conçoit pas sans être solidement établie sur des bases matérielles et spirituelles à l'abri des caprices de la fortune ou de l'imagination. Ce désir de l'indépendance poussant à l'individualisme, explique pourquoi il est difficile de grouper les bourgeois dans un faisceau bien uni et pourquoi ils ne veulent pas volontiers aliéner leur liberté dans une association de crédit mutuel ou de syndicat agricole, etc. Mais il faut remarquer d'un autre côté que les racines mêmes de cette indépendance, c'est-à-dire la recherche et le maintien de la sécurité qui en est la condition, sont communes à toutes les couches de la bourgeoisie, on comprendra qu'un même esprit l'anime et puisse faire un milieu homogène. Comment l'influence du milieu ne réunirait-elle pas les individus qui en font partie, puisqu'elle leur donne le même but, l'indépendance, et leur fournit le même moyen pour l'atteindre : la sécurité ?

A tous les degrés de la bourgeoisie, on découvre, en effet, le même besoin de capitaliser, d'assurer le lendemain et de vivre sur l'acquis. Que l'industriel augmente son capital ou passe une partie de son bénéfice à un compte de réserve, que l'employé place ses économies chaque mois pour acquérir une maison et un jardin quand il aura 50 ans, que le

paysan constitue pour lui et sa femme un modeste patrimoine permettant de se suffire avant de donner à partager à chacun de ses enfants, tous obéissent à la même tendance. Les uns et les autres cherchent à grossir leur capital, non pas en attendant la fortune du hasard, d'une loterie ou d'un coup de bourse, mais en l'arrondissant peu à peu de ce qu'ils prélèvent sur leur subsistance. Le « patrimoine », telle est la grande idée de la vie du bourgeois suisse et qui commande la plupart de ses actes. Et ce n'est pas seulement sur un patrimoine matériel, mais aussi sur un patrimoine spirituel qu'il appuie sa sécurité, et ce patrimoine spirituel est constitué par ce vieux fonds de culture que chaque génération reçoit et transmet à la suivante en y ajoutant sa pierre. C'est cette puissance de l'acquis matériel et spirituel qui fait la force de la bourgeoisie au milieu des bouleversements modernes. Ses racines sont assez profondes pour lui permettre de résister à la tempête. Tous les bourgeois se reconnaissent au fond à leur mode de vivre. Ils ont les mêmes méthodes de penser et d'agir et leur vie est gouvernée par le même but : accroître leur indépendance, s'affranchir par le patrimoine gagné à la sueur de leur front, puis forts de cette sécurité libérer leur esprit de toute tyrannie.

Le bourgeois — on ne saurait trop insister sur ce point, — dans une civilisation chrétienne tendue vers le respect de l'homme, représente un phénomène social de génération spontanée. Ainsi c'est son principe vital qu'il défend, quand il s'applique à sauvegarder, à l'instar de nos Caisses de crédit mutuel, son indépendance devant un Etat envahisseur qui prétend l'asservir.

L'évolution économique ne saurait être une force aveugle, il faut raisonnablement la diriger et l'orienter selon ce principe vital qu'une société est condamnée à périr si elle ne permet plus à l'homme de conserver ou de conquérir son indépendance.

Nos Caisses Raiffeisen signeraient également leur condamnation le jour où elles accepteraient la tutelle de l'Etat, en perdant l'épanouissement de leur liberté.

V. Raemy.

Il nous faut des chefs !

La paysannerie manque-t-elle de chefs ? On pourrait le croire parfois lorsque les intérêts de l'agriculture ne sont pas suffisamment défendus ou lorsque nos organisations agricoles manquent de cohésion et de solidité. Loin

de nous la pensée de méconnaître le travail de nos représentants agricoles aux Pouvoirs publics. Nous avons à Berne une députation paysanne qui n'a pas négligé les intérêts de nos populations agricoles de la plaine et de la montagne. Mais nos chefs paysans ne sont pas assez nombreux et nos syndicats, nos coopératives, nos Caisses de crédit n'ont pas toujours, pour les diriger, des hommes suffisamment actifs et capables. De là, chez nous, cette absence d'unité et d'organisation qui font la force de la classe ouvrière.

Toujours le paysan a eu un travail pénible qui l'absorbe et le prend tout entier. Du premier au dernier jour de l'année, le paysan travaille sans relâche. Sa vie n'a qu'un seul but, un seul idéal : le travail. Cela est beau mais comporte cependant un danger. Ces occupations astreignantes risquent de faire du paysan un isolé, un homme à part. De là, cette méconnaissance du monde paysan par le citadin et l'ouvrier ; de là peut-être aussi ce mépris avec lequel on parlait ou paysan. Avant la guerre, c'est-à-dire au moment où l'on n'avait moins besoin de lui, le travail absorbant était un obstacle sérieux au développement intellectuel du paysan et par le fait même à la formation de chefs capables. Si l'on ne veut pas qu'après la guerre l'agriculture soit de nouveau reléguée au second plan, il faut que l'on comprenne que le travail de l'esprit est aussi important que le travail manuel. Un monde nouveau va s'organiser. Des doctrines, des idées nouvelles vont apparaître. Laissera-t-on s'organiser ce monde sans tenir compte des aspirations légitimes et des intérêts vitaux de l'agriculteur ? La voix de la paysannerie doit se faire entendre et elle sera entendue si elle est élevée par des chefs qui se sont formés par l'étude et la réflexion.

Jeunes paysans, profitez de l'hiver qui vous apporte de longues soirées et des loisirs plus nombreux pour vous procurer des ouvrages traitant des problèmes ruraux, pour les lire sérieusement et assimiler ainsi leurs enseignements. Votre esprit s'enrichira, se meublera et vous serez en mesure de défendre et de faire aimer votre belle profession, de sauvegarder vos intérêts, de créer et de faire prospérer les organisations professionnelles agricoles.

Rappelez-vous que ce sont les idées qui mènent le monde et que l'homme ne vit pas seulement de pain. Jeunes paysans, l'avenir de l'agriculture est entre vos mains. La paysannerie compte sur vous !

M. B.

L'épargne est aussi nécessaire en temps de guerre

Il est bien connu que même en temps normal le capital s'amenuise constamment. Quand survient une guerre, la consommation des richesses s'accélère, soit par des destructions directes, soit par le manque d'entretien et de renouvellement de ce qui reste des moyens de production. C'est donc uniquement sur l'épargne que l'on doit compter pour reconstruire les moyens de production et accumuler de nouvelles richesses. On voit que l'épargne est l'agent essentiel du progrès économique et, partant, du bien-être général. Qu'est-ce donc que l'épargne ? Si l'on étudie les travaux des économistes consacrés à cette importante question, on se rend compte qu'une définition scientifique de l'épargne varie beaucoup de l'un à l'autre et que c'est surtout l'« action d'épargner », plutôt que l'épargne elle-même qui a été définie. Si l'on recherche premièrement le sens littéraire du mot épargne en français, celui-ci signifie essentiellement une « somme d'argent mise en réserve ». Ainsi que le fait remarquer l'économiste français Divisia, ceci est une désignation première et il ne s'agit là que de l'explication plus ou moins précise d'un mot du langage courant. Ce n'est pas ici le lieu de dissertar longuement sur les définitions proposées par ceux qui ont étudié scientifiquement ce problème. Notre intention est de nous borner à souligner ce qui justifie l'épargne et la rend nécessaire.

Parmi les plus intéressantes justifications de l'épargne, nous citerons celle que Jacques Bainville a donnée il y a de nombreuses années dans un de ses pénétrants articles de journal, où il dit ce qui suit :

« L'épargne est l'origine du capital comme elle est la justification du capitalisme, puisqu'elle représente une privation, un effort et même un sacrifice. Car celui qui ne consomme pas tout ce qu'il a gagné pense aux autres au lieu de penser à lui-même. Il pense à ses enfants, à ses successeurs. Il pense, sans le savoir, à tout le monde. Il n'y a eu de civilisation qu'à partir du jour où des hommes, au lieu de manger tout le gibier de leur chasse et de se gaver, ont fumé ou salé de la viande, ce qui a permis à la tribu de se livrer à d'autres travaux. L'autre justification du capitalisme, c'est que les capitaux sont périssables, qu'ils s'usent, disparaissent ou meurent comme toutes les choses qui, en dernier lieu, les représentent. Par conséquent, l'épar-

gne ne doit jamais s'arrêter. Si elle vient à cesser, la civilisation perd sa base et son support. Il faut admirer et saluer bien bas cet instinct de l'épargne qui reconstitue à chaque minute avec patience ce que chaque minute détruit. »

On ne saurait trouver des termes plus élégants pour montrer que l'épargne est un élément essentiel de la civilisation.

Dans un pays comme la Suisse, la consommation de richesses ne s'effectue pas d'une manière aussi brutale que dans les pays où sévissent les dures lois de la guerre. Cependant, les destructions de richesses se font d'une manière insidieuse. On se rend compte de la diminution des richesses en examinant les sommes englouties par les besoins de la défense nationale. On a calculé que l'ensemble des dépenses extraordinaires pour la défense nationale pour la période 1934-1943 s'élèverait à 5,6 milliards de francs. Si au point de vue purement économique, l'inutilité de pareilles dépenses est manifeste, la nécessité de celles-ci est évidente, car elles sont une prime d'assurance pour conserver la liberté au pays et lui éviter la guerre dans la mesure du possible ; d'ailleurs il ne fait aucun doute pour personne qu'un seul mois de guerre coûterait au pays tout entier des sommes encore plus considérables. Pour financer ces énormes dépenses, l'Etat doit s'adresser par la voie de l'emprunt, pour une grande partie, aux banques et au public. Le total des emprunts émis jusqu'à fin septembre 1943, sous forme d'obligations à long terme, de bons de caisse à moyen terme, de bons du trésor, de rescriptions et de bons du sacrifice pour la défense nationale, atteignait 3,6 milliards de francs environ, montant qui s'accroîtra encore des emprunts d'octobre 1943. On voit donc l'absolue nécessité de la formation continue de l'épargne et du devoir qui s'impose à l'épargnant de verser celle-ci dans les banques ou de souscrire directement aux emprunts à long terme. On ne peut que se réjouir de constater que, jusqu'ici, l'épargnant n'a pas failli à ce devoir.

Il appartient au professeur Ch. Rist d'avoir dégagé que la notion courante de l'épargne répond à deux opérations différentes : d'une part, elle peut être la mise en réserve d'une certaine portion du revenu monétaire en vue d'une fin déterminée ; c'est l'épargne-réserve et, d'autre part, elle peut s'employer d'une manière définitive dans le but de lui faire produire un supplément de revenu, elle constitue alors l'épargne-créatrice. L'épargne-créatrice servira à la création de nouvelles entreprises, au déve-

loppement des anciennes, à la consolidation des dettes que l'Etat ne peut couvrir par les impôts, etc. En d'autres termes, l'épargne-créatrice alimente le marché financier, c'est-à-dire le marché des capitaux investis à long terme. Quant à l'épargne-réserve, elle alimente ce qu'on appelle le marché monétaire. Celui-ci est le marché des prêts de banque. Ceux-ci ne sont possibles que grâce aux dépôts et aux avoirs à vue des épargnants. Un bon fonctionnement de ces deux marchés est essentiel pour l'économie d'un pays.

On voit donc que la technique financière est assez développée pour que l'épargne ne soit pas thésaurisée sous forme de billets de banque. Si l'épargnant prévoit qu'il n'aura pas besoin de ses fonds dans un avenir rapproché, il s'adressera au marché financier, mais s'il désire, pour une raison ou pour une autre, conserver son épargne à vue, il la versera dans une banque et alimentera le marché monétaire. Il fera ainsi œuvre intelligente, profitable pour lui-même, et particulièrement utile pour le pays tout entier.

Dsn.

(La Revue.)

Devoir et raison

On a beaucoup parlé, depuis quelques années, du devoir. Le devoir de tous, le devoir des soldats, celui des civils. C'est-à-dire l'obligation dans laquelle nous sommes de faire ce qui doit être fait.

Chez nous — comme ailleurs — le mot et la chose ont donné naissance à de nombreuses interprétations qui, pour être imprégnées de la même et incontestable bonne volonté, ne sont pas toujours celles qu'on souhaiterait.

Cela demande qu'on y réfléchisse, ne fût-ce que pour mettre un peu d'ordre dans nos sentiments. Qu'est-ce que le devoir, pour les civils ? C'est faire ce que l'on peut dans l'intérêt de tous. Ne regarder ni trop haut, ni trop loin, et ne pas vouloir jouer les héros. Essayer d'être utile aux autres avant de se demander ce que ces autres vont penser de vous. Faire preuve de bon sens, de bienveillance, de courage. Le mouvement de l'Efficiencie donnait à ce propos — récemment — d'excellents conseils :

« Pensez à demain pour pouvoir supporter aujourd'hui. Le temps passe et il a une force calmante. Il apporte le changement. En dix jours, la situation peut être totalement modifiée. Quand le temps a été pluvieux pendant une se-

maine, il nous semble qu'il n'y aura plus de soleil... et quand il fait sec pendant un mois, nous nous imaginons qu'il ne pleuvra plus jamais. Mais le soleil ou la pluie reviennent toujours.

Quand un bébé tombe, il se relève et continue. Tout homme raisonnable devrait faire de même. Quoi qu'il puisse nous arriver, nous devons nous redresser et nous dire : Cela aussi passera ! »

On ne demande à personne d'être bruyamment optimiste ou de faire des choses au-dessus des forces humaines...; on demande simplement aux gens sages d'être conscients du présent sans s'interdire de songer au futur, et d'agir en conséquence. (g.)

Jouer sa partie

Qu'importe le hasard de la naissance, on est toujours l'inférieur de quelqu'un par le titre, par la fortune ou par l'intelligence. La seule égalité est celle du temps. La vie est trop brève pour que vous les jeunes ne l'employiez pas de votre mieux. Ayez toujours présente à l'esprit cette pensée de Napoléon : « Chaque heure de temps perdu dans la jeunesse est une chance de malheur pour l'avenir ».

Tout jeu comporte des risques. Vous abordez avec dynamisme l'une des plus belles joutes dont puisse rêver un sportif : Celle de votre bonheur futur ! Mettez dès aujourd'hui le maximum d'atouts dans votre jeu. Il dépend de vous de gagner ou de perdre cette partie. Choisissez une voie honnête et faites tout votre possible pour exceller dans votre activité. Soyez parmi les vainqueurs !

Pour être sûr de jouer votre partie avec le maximum de chances, développez vos qualités, augmentez vos connaissances pour obtenir le maximum de rendement de vos efforts !

C. R. E.

Caisse suisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans

Cette institution, qui a pour but de faciliter aux domestiques et aux fils de petits paysans la reprise d'une exploitation agricole indépendante en se portant caution du crédit que les intéressés se font ouvrir dans les banques, vient de publier son 23^{me} rapport annuel.

Depuis sa création la Caisse de garantie financière a cautionné un capital total de Fr. 4.452.426,—. Le nombre des

cautions en vigueur au 30 juin 1944 s'élevait à 416 et la somme totale cautionnée à Fr. 2.037.477,10. Les services de la Caisse sont gratuits.

Durant l'exercice 1943/44 il a été procédé à 73 expertises de domaines. 54 demandes de cautionnement ont pu être soumises au comité de direction. 36 d'entr'elles seulement ont été accordées, portant sur un montant total de Fr. 236.200,—.

Le taux moyen au 30 juin 1944 de l'intérêt pour les prêts garantis par la Caisse était de 3,94 % pour les prêts sur gage immobilier et de 4,20 % pour les autres crédits (prêts sur nantissement et cautions). Dans 11 cas provenant des cantons de Vaud, Neuchâtel, Berne et St-Gall l'intérêt (compte tenu de la commission) se monte encore à 5-5 7/10 % !

Un plan d'amortissement est naturellement établi pour tous les prêts garantis. On est heureux de constater que le 70 % des débiteurs ont rempli leurs obligations en amortissant ; 114 d'entre eux ont même remboursé une somme supérieure à ce à quoi ils étaient tenus. Par contre 67 débiteurs (18 %) ne se sont acquittés que partiellement et 46 débiteurs (12 %) n'ont rien amorti du tout. Le rapport fait à ce sujet les constatations suivantes :

Il est presque superflu de rappeler que ce sont, en général, toujours les mêmes débiteurs qui ne se soucient guère des engagements contractés quant au remboursement de leur dette. A l'exception de quelques-uns qui, par suite de service militaire prolongé, de dégâts causés par les vers blancs ou les rongeurs, ou par suite d'autres calamités encore, nous ont priés de différer ou de suspendre l'amortissement convenu, il s'agit là, pour la plupart, de bénéficiaires qui, bien que la rentabilité de l'agriculture se soit améliorée, ne s'estiment pas en mesure de procéder à l'amortissement de leurs dettes. Tous les avertissements et les conseils prodigués restent sans effet. Ces gens-là comptent pouvoir être mis au bénéfice de la loi sur le désendettement ou espèrent que, grâce à un heureux sort, il leur sera éventuellement possible de se libérer de leurs charges financières. Il va sans dire que nous faisons preuve de la plus grande bienveillance à l'égard des bénéficiaires qui ont une nombreuse famille ou qui ont à supporter les conséquences d'accidents fâcheux. Mais, parmi les débiteurs en question, il se trouve un certain nombre de chefs d'exploitation qui ou bien n'ont pas d'enfants ou dont les enfants adultes seraient en état de leur venir en aide, et qui, malgré cela, manifestent une indifférence répréhensible. Ce n'est pas avant tout le fait que pendant de nombreuses années aucun amortissement n'a été versé que nous réprouvons, mais bien plutôt la mentalité de cette catégorie de débiteurs qui trouve son expression dans leur manière

d'agir. Il y a lieu de remarquer que ces chefs d'exploitation n'ont pas à surmonter des difficultés plus grandes que tel est le cas pour nombre d'autres bénéficiaires qui s'efforcent, fort heureusement, de réduire progressivement leurs dettes.

A ce propos également le rapport adresse un sérieux avertissement aux établissements de crédit qui n'inculquent pas suffisamment d'esprit de discipline à leurs débiteurs et ont leur part de responsabilité à cet état de chose :

Mais, d'après nos constatations, les débiteurs ne sont pas seuls responsables de cet état de choses ; très souvent, il faut en attribuer la cause, en partie, au créancier qui n'accorde pas toute l'attention désirée à l'œuvre éducatrice à laquelle vise le système de l'amortissement. Lorsque le créancier se donne la peine de rappeler sans cesse au débiteur quelque peu indifférent, sans toutefois le menacer de le poursuivre immédiatement, les engagements que celui-ci a contractés, lorsqu'il consent à accepter de modiques versements et qu'il sait reconnaître la bonne volonté dont fait preuve le débiteur, le remboursement progressif des dettes s'effectue de façon réjouissante. Nous ne pouvons que souhaiter que, dans la mesure où cela est nécessaire, les rapports entre créancier et débiteur s'améliorent, ce qui ne peut être que dans l'intérêt de la caution. La situation actuelle de l'agriculture justifierait certainement une pareille manière d'agir de la part du créancier.

Le résultat comptable du dernier exercice a été favorable. L'excédent est de Fr. 27.238,59. Fr. 5.531,50 servent au paiement d'un intérêt de 3 % au montant libéré des parts sociales et Fr. 20.000,— sont versés au fonds de réserve.

La Caisse de garantie dispose d'un capital de fondation de Fr. 1,2 million, d'un capital social versé de Fr. 547.000 et d'un fonds de réserve de Fr. 495.000. Tous ces capitaux sont placés en fonds publics et titres de premier ordre. La Caisse offre ainsi aux bailleurs de fonds une garantie de choix et elle mérite à tous égards la confiance que les banques et nos Caisses lui témoignent. Ces garanties spéciales et le fait que les débiteurs sont particulièrement surveillés par l'institution justifient également ordinairement l'octroi de conditions de taux spéciales.

Un règne éphémère

Nous avons signalé, dans notre numéro d'août dernier, que la « Caisse de crédit agricole mutuel de Vevey » avait voté sa dissolution après 10 ans d'activité à peine. Nous exprimions à cette occasion notre surprise de ce qu'une coo-

pérative rurale d'épargne et de crédit prospère puisse ainsi cesser son activité juste au moment où normalement elle devrait au contraire être en mesure de remplir sa mission avec un maximum de succès.

Or, cet article nous a valu de la part de la Caisse en question une « mise au point » contresignée par la Fédération dont elle faisait partie. Nous publions très volontiers cette réponse, nous permettant seulement de laisser de côté quelques considérations finales sur des sujets qui n'ont pas été mis en cause dans l'article incriminé.

La « *Caisse de crédit agricole mutuel de Vevey et environs (C. A. M.)* » en liquidation écrit donc :

Réponse à l'article : « *Un règne éphémère* ».

Monsieur le Rédacteur,

Sous ce titre, vous avez mis en cause la Caisse de crédit agricole mutuel de Vevey et environs, qui a voté sa dissolution.

Vous avez, comme vous dites, cru utile de faire « une mise au point », mais d'emblée vous déclarez : « Nous ignorons la situation dans laquelle se trouve présentement cette Caisse et les motifs qui ont amené l'assemblée générale à décider la dissolution ».

Nous regrettons que vous n'ayez pas pris la peine de vous informer ; peut-être alors n'auriez-vous pas jeté la suspicion toute gratuite sur une société qui, à aucun moment, n'a démerité.

Si, comme vous le lui reprochez, elle a ouvert à des associations agricoles des comptes présentant un gros roulement, elle n'en a pas moins cherché à aider surtout les modestes emprunteurs selon les principes des Caisses de crédit mutuel, soit ceux du fondateur Raiffeisen, et elle a encouragé l'épargne avec succès et mieux que beaucoup d'autres. L'évolution des affaires, de nouvelles directives aux associations en rapport d'affaires avec la Caisse de crédit de Vevey, les besoins moins pressants de la population rurale sont les raisons qui engageront la société à voter sa dissolution.

Chacun pourra d'ailleurs constater bientôt que de nobles principes étaient comme pour toutes les Caisses de la « Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel » à la base de l'institution puisque, n'ayant fait aucune perte, elle mettra ses Réserves, plus de Fr. 30.000.—, à disposition de toute Caisse nouvelle, fondée selon ses principes et comportant la solidarité mutuelle des membres.

Chacun prendra connaissance avec intérêt des motifs ainsi indiqués qui ont amené la Caisse de Vevey à voter sa dissolution ainsi que des précisions données sur les conditions dans lesquelles s'effectuera la liquidation.

Il n'a jamais été dans nos intentions de jeter un discrédit posthume sur cette Caisse défunte. Le « *Messenger Raiffeisen* », en tant qu'organe de notre mouve-

ment coopératif, se devait naturellement de signaler, pour éviter toute équivoque, que bien que portant le nom de « Caisse de crédit mutuel » la Caisse de Vevey dont la liquidation était annoncée par la presse ne faisait pas partie de notre association nationale. Nous avions jugé également utile, à cette occasion, de chercher à déterminer les raisons qui pouvaient amener une Caisse rurale déjà importante et ayant toujours fait état d'une situation prospère à procéder néanmoins et tout à coup à sa liquidation.

Les causes indiquées, soit « l'évolution des affaires, les nouvelles directives aux associations en rapport d'affaires avec la Caisse, les besoins moins pressants de la population » ne sont pas suffisamment péremptoires pour modifier l'opinion personnelle que nous avons énoncée. En effet, l'action d'une Caisse d'épargne et de crédit mutuel ne peut être vraiment féconde que si elle est durable et une véritable coopérative rurale indépendante et libre, bien épaulée par une Fédération, ne peut être amenée à cesser brusquement son activité pour des motifs tels que ceux énoncés. Au surplus nous considérons que les Caisses Raiffeisen répondent aujourd'hui plus que jamais à un réel besoin dans nos campagnes.

Donc, la mise au point de la Caisse de Vevey, loin de modifier notre opinion ne fait au contraire que confirmer les considérations générales et les conclusions de l'article incriminé, à savoir que *la coopération de crédit rural ne se conçoit véritablement que sur la base des principes Raiffeisen intégraux et dans le cadre d'une organisation nationale adéquate, indépendante, absolument à même d'assurer en toute circonstance l'existence des Caisses fédérées et la défense des intérêts des coopérateurs*. Et cette association n'a les moyens, l'indépendance et l'autorité indispensables pour bien remplir cette mission que si elle dispose non seulement d'un *office fiduciaire spécialisé* et expérimenté mais encore d'une *Caisse centrale autonome* qui a un intérêt direct à l'existence, au développement constant et à la prospérité des Caisses fédérées, comme c'est le cas pour l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

Se maîtriser

La plus grande victoire qu'un homme puisse obtenir est de se dominer lui-même. Il n'y a aucun mérite à l'exiger d'autrui si l'on est incapable de se commander soi-même.

Vous, les jeunes qui aspirez à jouer

vos rôles d'hommes d'action dans le monde de demain, vous devez vous dominer. Vous devez mettre un frein à de fougueuses incartades qui peuvent vous jeter dans un fossé. Evitez les mauvais conseillers qui déclarent que le propre de la jeunesse est l'amusement. Au contraire : A monde nouveau, jeunesse nouvelle. Vous devez réagir !

Un jour il sera trop tard pour devenir maître de vos sentiments, de vos émotions, de vos passions. Ce jour-là, le dernier maillon de la chaîne d'une coupable insouciance sera fermé. Vous pourriez regretter alors un manque de contrôle de vos actes quand cela était encore possible.

Si vous ne voulez pas vous apercevoir trop tard de vos faux pas, si vous voulez réellement ne pas être de simples agités, développez vos qualités, augmentez vos connaissances pour obtenir le maximum de rendement de vos efforts !

C. R. E.

Communications des fédérations

Aux Caisses vaudoises.

Les Caisses vaudoises dont les délégués n'ont pas reçu le verre-souvenir offert par la Fédération vaudoise et qui n'ont pas encore écrit à ce sujet à M. Maillard, président, Corsier s/Vevey, sont priées de le faire sans tarder.

Ces verres seront remis lors de l'assemblée du printemps 1945.

Aux Caisses neuchâteloises.

A la suite de la mobilisation partielle le Comité de la Fédération a jugé nécessaire de remettre l'assemblée annuelle et statutaire de la Fédération à l'année prochaine, soit, selon les circonstances, dans le courant de janvier ou février 1945.

Les Caisses fédérées voudront bien en prendre bonne note.

La Caisse d'allocations familiales de l'Union Raiffeisen suisse

Ensuite de la décision de l'assemblée des délégués du 15 mai à Montreux, le Conseil d'administration a, dans sa séance du 20 septembre écoulé, adopté le règlement de cette nouvelle institution de toute actualité de l'Union et fixé au 1er octobre 1944 la date de son entrée en activité. Ce règlement a la teneur suivante :

REGLEMENT

de la Caisse d'allocations familiales de

l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Article premier. — Conformément à la décision de l'assemblée des délégués du 15 mai 1944 à Montreux l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel réalise l'entraide familiale par l'institution d'une « Caisse d'allocations familiales ».

Art. 2. — Le but de cette institution est de permettre, par voie de compensation, le versement d'allocations familiales aux caissiers et employés des Caisses de crédit mutuel affiliées.

Art. 3. — Toutes les Caisses affiliées à l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel versent à la Caisse d'allocations familiales une contribution annuelle de 2 % des salaires.

Art. 4. — Ont droit à une allocation de la Caisse d'allocations familiales tous les caissiers ou employés des Caisses de crédit mutuel affiliées qui exercent leurs fonctions à titre principal. Cette allocation est au minimum de Fr. 10.— par mois et par enfant jusqu'à l'âge de 18 ans révolus.

Art. 5. — Les contributions sont perçues annuellement dans les quatre mois qui suivent la fin d'un exercice. Par contre, les allocations sont payées trimestriellement aux ayants droit. Le Conseil d'administration peut toutefois, extraordinairement, déroger à ces règles générales.

Art. 6. — Les allocations sont incessibles et insaisissables. Elles commencent et cessent en même temps que le droit au salaire.

Art. 7. — Sont considérés comme bénéficiaires des allocations les enfants légitimes, illégitimes et adoptés à la charge légale d'assistance des caissiers et employés des Caisses de crédit mutuel affiliées occupant leurs fonctions à titre principal.

Art. 8. — Lorsque les dispositions cantonales l'exigent, des conditions spéciales de contribution et d'allocation peuvent être fixées pour les Caisses intéressées, afin de créer une équitable compensation sur le plan cantonal.

Art. 9. — L'Union suisse des Caisses de crédit mutuel est garante des engagements de la Caisse d'allocations familiales.

Art. 10. — Les fonds disponibles de la Caisse d'allocations familiales sont placés à intérêt à la Caisse centrale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Art. 11. — Les organes d'administration et de contrôle de la Caisse d'allocations familiales sont ceux de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Art. 12. — Le Conseil d'administration de l'Union se prononce définitivement sur tous les cas non prévus par le présent règlement.

Art. 13. — La dissolution éventuelle de la Caisse d'allocations familiales est prononcée par l'assemblée des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. La fortune restant après la liquidation est transmise à la Caisse centrale qui la gérera jusqu'à ce qu'une institution de principes identiques se constitue de nouveau au sein de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Dans ce cas, les fonds passent alors à la nouvelle institution.

Art. 14. — La Caisse d'allocations familiales entre en activité le 1er octobre 1944.

Les caissiers occupant leurs fonctions à titre principal toucheront ainsi à partir du 1er octobre une allocation de Fr. 10.— par mois et par enfant, payable mensuellement, la première fois le 31 décembre 1944. Quant à la contribution, fixée en principe à 2 % des salaires du caissier, elle ne sera toutefois perçue à ce taux jusqu'à nouvel avis que des Caisses importantes, les Caisses moyennes ne payant que 1 % et les petites Caisses nouvellement fondées en étant entièrement exonérées. Les Caisses affiliées recevront prochainement un exemplaire du règlement avec tous les renseignements complémentaires d'application.

Un caissier établit ses comptes annuels

(Fin.)

L'extrait de Profits et Pertes. — On commence ici par remplir les pages 2 et 3. On procède au relevé précis des recettes et des dépenses en suivant l'ordre chronologique du journal. Pour y voir bien clair, il faut indiquer la nature des dépenses chaque fois qu'une rubrique spéciale est réservée à cet usage; il est nécessaire de mentionner si les impôts sont perçus par la Confédération, le Canton ou la Commune. Comme dans tout ménage bien administré, il faut spécifier clairement le but des dépenses diverses surtout: on sera mieux à même d'établir le budget de l'exercice suivant en cherchant à en améliorer le résultat.

La contribution à la Caisse de compensation ne figurera pas dans la rubrique des impôts; c'en n'est pas un; c'est plutôt une dépense diverse ou une prime d'assurance pour ceux qui la jugent ainsi. Dans la rubrique « Traitement du caissier », on n'indique que le montant total sur lequel est compté la contribution à la Caisse de compensation. Les frais de bureau et de chauffage, s'il y en a, se placeront parmi les dépenses diverses où la nature en sera bien indiquée.

Ceci fait, et avec tous les extraits bouclés, on possède toutes les données permettant de remplir complètement la page 1. Afin d'obtenir le rendement exact, je tiens compte de tous les actifs transitoires et plus encore des passifs qu'on est facilement porté d'oublier et qui tombent à la charge de l'exercice: impôts, traitements et factures diverses de l'année encore impayés.

Après avoir ajouté les soldes du compte de P. P. au 1er janvier et 31 décembre, j'obtiens des sommes égales qui correspondent à celles des rubriques 15 et 16 du journal. Le compte joue et je m'empresse alors de tirer le résultat de l'exercice. Avec une légitime satisfaction, je constate une fois de plus que le bénéfice réalisé répond à mon attente, selon le budget prévu. Cette somme, bien modeste il est vrai, varie entre le 1/3 et le 1/2 % du chiffre du bilan et s'en va grossir les réserves afin que les fonds propres représentent toujours bien le minimum légal de 5 % du bilan.

Enfin, le compte récapitulatif, page 4, est comme l'épuration du compte de P. P.; c'est l'image réelle de l'exercice 1944. On y fait disparaître tout ce qui a encore trait à l'exercice 43 et on y ajoute tout ce qui n'a pas encore été comptabilisé de l'exercice 44. Il servira de base à la déclaration d'impôt et aux publications diverses.

Compte et Bilan. — Lorsque les extraits ont été établis avec le maximum de précision, c'est un jeu de dresser compte et bilan. Je récolte ici les heureux fruits de l'esprit de discipline et de méthode que je me suis imposé dès le début: c'est une bataille gagnée contre les gueuses sournaises qui cherchent à « mettre le bâton dans les roues » même au plus expérimenté des caissiers.

Tout joue comme par enchantement et j'ai le plaisir de voir les chiffres s'aligner dans l'ordre voulu, comme si ma plume était une baguette magique.

La première fois que je bouclais mes comptes, encore tout profane en la matière, je m'étais efforcé d'imiter ponctuellement, même mécaniquement, les modèles du « Précis » sans arriver à comprendre exactement le fonctionnement de certains contrôles. Mais voulant parfaire mon éducation de caissier « bien à la page », j'ai voulu découvrir la solution à tous les problèmes de la comptabilité que nous mettons en pratique et jusque dans ses moindres détails. Je crois être arrivé à m'expliquer tous les rouages qui m'ont livré leurs secrets. Toute obscurité est dissipée et j'éprouve maintenant un plaisir à jouer avec les chiffres: voilà, me semble-t-il, le but vers lequel doit tendre tout caissier encore novice.

Un examen rapide me fait part de l'heureuse figure du bilan. Je constate des progrès sur toute la ligne, résultat de mes efforts persévérants et je suis fier de mon œuvre. C'est alors un moment solennel que celui où je peux, avec une joie non dissimulée et qui rayonne sur toute ma physionomie, apposer ma signature au bilan. Mon épouse qui a suivi toutes les péripéties de la besogne, partage également mon bonheur.

Ouf! ça y est! Je vais pouvoir montrer « ça » à ces Messieurs. Sans forfanterie, sans bluff, je leur démontrerai ainsi ce qu'un profane peut réaliser par son application et sa perspicacité.

Formulaires accessoires. — L'établissement des formulaires qui doivent accompagner les comptes annuels exige un soin tout particulier. L'Union nous adresse d'ailleurs chaque année des instructions détaillées qui facilitent grandement la tâche. Pour peu qu'on s'y applique, on doit pouvoir les remplir exactement; on s'en fera un point d'honneur. Il s'agit plus spécialement du *formulaire 122*, déclaration d'impôt pour Berne et de l'*appendice avec l'état de liquidité*. L'Union doit posséder toutes ces données, soit pour la livraison des droits à Berne, soit pour l'établissement de la statistique et pour les publications officielles. Aucune omission par négligence n'est donc permise. Imaginons les ennuis que nous causerions à la Centrale en ne remplissant pas ou qu'imparfaitement ces formulaires. Si les 770 caissiers du pays faisaient la même réflexion: « Oh! l'Union y pourvoira. Elle possède le personnel qualifié qui liquidera l'affaire en un tournemain », j'ai bien l'impression

sion qu'un employé pourrait s'atteler à cette tâche pour plusieurs semaines. Un peu de perspicacité et tout ira bien, même pour l'état de liquidité.

Pour l'avenir au moment voulu, je remplis encore le *petit extrait du bilan* qui me servira d'annexe à la déclaration d'impôt. Je pense en outre aux *demandes de rétrocession* de l'impôt de déf. nat. et de l'I. A., en faveur de la commune et de la paroisse spécialement.

C'est la belle occasion également — si la chose n'a pas déjà été faite en dressant l'extrait III des comptes courants — d'expédier les *avis de reconnaissance de compte* (bien trouvés) à chaque client. Je contrôlerai la rentrée de ces documents importants que je classerai dans l'ordre des folios et je relancerai sans délai les retardataires éventuels. Pour les corporations de droit public et les sociétés, j'exige bien la signature sociale.

Préparation de l'assemblée générale. — La réussite de l'assemblée générale est en rapport direct avec le degré de préparation qu'on lui a accordé. D'autre part, cette réunion qui doit revêtir un certain caractère de solennité, est la meilleure manifestation de propagande en faveur de la Caisse. Elle sera donc organisée avec tout le sérieux voulu.

Cette tâche incombe avant tout aux deux organes dirigeants réunis à l'occasion du contrôle des comptes annuels fraîchement bouclés. Cependant, on nous a si souvent répété que le caissier est l'âme de la Caisse que j'ai fini par le croire et, l'expérience aidant, par en être convaincu. Aussi, sans avoir l'air de m'imposer tout en laissant à ces Messieurs leur part de responsabilité et leurs prérogatives, je sais placer le bon mot à la bonne place pour rappeler gentiment les charges de chacun et ne rien laisser au hasard. La Caisse étant bien un peu mon œuvre, je compte sur le succès de cette assemblée qui couronnera mes efforts durant toute l'année. La liste des tractanda est minutieusement établie. Je fais part que mon exposé écrit sur les comptes est déjà en préparation. Du même coup, les deux présidents annoncent qu'ils se chargent de la rédaction des rapports officiels et traditionnels : les directives de l'Union les y aideront. Je ne manquerai pas de vérifier si celui du Conseil de surveillance contient bien les propositions pour l'adoption légale des comptes, car j'ai à cœur que tout se passe, chez nous, selon les prescriptions de la loi. Cest trois documents seront ensuite joints aux comptes.

On discute, s'il y a lieu, des élections ou réélections statutaires sans oublier celle du caissier : à cette occasion, on doit faire abstraction de toute contingence locale, seul l'intérêt de la Caisse entrant en jeu. L'avenir d'une œuvre dépend en grande partie du choix de ses chefs.

Il faut encore préparer minutieusement la convocation. Comme d'habitude, on décide de faire imprimer le « Compte et Bilan » (selon le modèle que l'Union présente chaque année) que chaque sociétaire recevra. Cette petite publication constituera en plus un excellent moyen de propagande auprès des déposants et des personnes sympathisantes.

Conclusion. — Au moment où le caissier présente ses comptes aux membres dirigeants pour les adresser ensuite à l'Union,

il doit avoir le sentiment de s'être acquitté de sa tâche au plus près de sa conscience et de fournir un travail impeccablement mis au point. Ayant pris toutes précautions utiles dès l'automne, il sera à même de livrer son œuvre en temps voulu. Cependant, rien ne presse ; une seule chose compte : la *bien-facture*. Peu importe le temps qu'on y aura mis puisque les délais sont assez larges pour ne rien précipiter. S'il est louable de se présenter en bon rang, au contrôle de l'Union, il est plus louable encore de fournir un travail de première valeur. Il serait ridicule de vouloir être à tout prix parmi les premiers. Un classement par rang d'arrivée ne rimerait à rien. Notre fonction de caissier n'est qu'un emploi accessoire et nous avons par conséquent à répondre à d'autres engagements plus importants encore. Nos situations professionnelles sont tellement différentes qu'aucun parallèle ne peut être établi.

Amis caissiers, mettez-y tout votre cœur et, comme moi, vous trouverez dans l'accomplissement de votre tâche les plus vives satisfactions. Toute réussite étant basée sur la question de confiance que vous accorde le public, vous saurez, durant toute l'année et pour toutes les opérations, apporter la précision et la diligence que vous aurez mises à établir vos comptes annuels : le succès ne peut vous échapper. *Fr.*

N. B. Le 31 décembre.

La fin de ce mois marque également la fin de l'exercice en cours. Il importe alors d'y placer le cran d'arrêt qui permettra d'ouvrir automatiquement le compte nouveau pour continuer la suite régulière des opérations avec les clients.

Le Comité de direction ou une délégation de ce comité se donne rendez-vous chez moi, au soir de ce dernier jour de l'année. Nous établissons ensemble l'état de caisse qui représente le solde du compte de caisse à reporter au 1er janvier et qui figurera au bilan. C'est en somme le premier acte officiel de la clôture. Le journal est ainsi arrêté. On trouve suffisamment de place pour les opérations normales de clôture qui ne changeront plus le solde de caisse.

Toutes les affaires qui se présenteront dès ce moment seront comptabilisées à compte nouveau 1945 qu'on commencera de préférence à la page suivante en ayant soin de laisser une ligne en blanc pour le report des soldes. De cette manière, le cours du journal ne subit aucune suspension : l'histoire de la caisse continue.

D'un mois à l'autre

De tout un peu.

* *Le marché de l'argent* n'a pas subi ces derniers temps de fluctuations notables. Les Caisses Raiffeisen peuvent en conséquence conserver l'échelle de taux préconisée antérieurement soit 3 % pour les obligations à 5 ans de terme, 2 ½ % pour l'épargne et 1-1 ½ % pour les dépôts en compte courant à vue.

* *La nouvelle loi fiscale bernoise.* — A une majorité réjouissante, presque surprenante — 95.000 oui contre 17.000 non — le

peuple bernois a accepté la nouvelle loi d'impôts qui lui était présentée les 28 et 29 octobre. Si l'on considère que toute loi fiscale est par essence antipathique, on peut bien dire que les citoyens de ce canton se sont donnés un bon certificat de maturité civique.

Cette loi moderne et progressiste, basée sur la capacité financière réelle des contribuables, redresse incontestablement les inégalités sociales et apporte plus de justice en matière fiscale par une répartition plus équitable des charges. Elle est favorable aux Caisses Raiffeisen du canton (elles ne devront plus comme c'était le cas jusqu'ici payer l'impôt sur la fortune sur leurs prêts hypothécaires fermés) comme à toutes les classes de la population parmi lesquelles se recrutent leurs adhérents : la paysannerie et l'artisanat, le petit salarié et le père de famille nombreuse.

Les nouveautés les plus intéressantes pour l'agriculture sont l'utilisation de la *valeur de rendement* dans l'estimation et la taxation des propriétés agricoles et la *possibilité de déduire les dettes pour les impôts communaux*.

Nos livres...

Le curé-doyen

JEAN-ÉVANGÉLISTE

TRABER

Pionnier raiffeiseniste suisse

par

Alfred Böhl

Traduction française de A. Montavon, curé.

Etude biographique de 160 pages, avec 12 illustrations, de la vie et de l'œuvre du grand philanthrope, avec historique complet des débuts du mouvement raiffeiseniste en Suisse.

En vente au prix de Fr. 4.50
à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
à St-Gall.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de
l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.